

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

**DOSSIER D'INSCRIPTION
A L'ENTREE EN FORMATION INFIRMIERE
PROMOTION 2022-2025**

RENTREE SEPTEMBRE 2022

Votre inscription sera effective à compter de la réception de ce dossier complété et accompagné de toutes les pièces demandées.
Il doit être renvoyé au plus tard le **01 août 2022** par voie postale à l'adresse suivante :

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CHIC
MARMANDE-TONNEINS**

11-15 Rue Albert Camus – BP 311
47207 MARMANDE cedex

Pour toute demande de renseignements, joindre le
secrétariat au 05.53.64.81.50 ou 05.53.64.81.68

LA PRE-RENTREE :
Mercredi 31 AOÛT 2022 à 9 H 00
Votre présence est obligatoire

LA RENTREE :
Jeudi 01 SEPTEMBRE 2022 à 9 H 00

INFORMATIONS GENERALES

Frais d'inscription

- ☞ Droits d'inscription : 170 € (rentrée 2021) : joindre le chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC (si changement de tarif, réajustement à la rentrée)
- ☞ Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 95 € (paiement en ligne) sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Frais de scolarité : tarif 2022-2023

Coût pédagogique : 7000 € nets de taxe par an

Frais annuels de formation : non remboursables (à titre indicatif, tarifs 2021-2022).

	Etudiant en formation initiale ⁽¹⁾	Etudiant salarié relevant de la formation continue ⁽²⁾
Droits d'inscription	170,00 € (tarif 2021)	
Frais pédagogiques		7 000,00 €
CVEC	95 €	Dispensé

⁽¹⁾ Sont considérés « Etudiants en formation initiale » :

- Elèves, étudiants en poursuite d'études
- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au moment de la rentrée universitaire.
- Dans le cas d'une rupture conventionnelle de contrat le candidat doit justifier d'un refus de prise en charge financière et être inscrit à Pôle Emploi (cf : fiche inscription, attestation à fournir)
- Bénéficiaires du RSA

⁽²⁾ Sont considérés candidats relevant de la formation continue :

- Les candidats en reconversion professionnelle salariés ou non

Dans ce contexte trois modes de financement existent :

- ☞ La promotion professionnelle : dossier à constituer auprès de votre employeur
- ☞ La prise en charge par un organisme financeur du type CIF (Transition-Pro, ANFH...)
- ☞ L'autofinancement : vous financez vous-même vos études. Vous signez alors un contrat de formation à titre individuel vous engageant financièrement

Repas

Les étudiants peuvent prendre leur repas du midi au restaurant du personnel du Centre Hospitalier InterCommunal Marmande-Tonneins, au tarif CROUS (2021-2022 – 3,30 € le repas). Carte de self possible à la rentrée.

Bourses Régionales d'Etude

☞ la campagne de demande de bourse sera ouverte du **02 juin au 21 octobre 2022**. La demande est à faire sur le site du Conseil Régional de Nouvelle – Aquitaine : Bourses d'Etudes sur critères sociaux (étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé (nouvelle-aquitaine.fr)).

- ☞ Tous les étudiants doivent s'acquitter de la totalité des frais à la rentrée,
- pour les étudiants boursiers, la restitution des droits d'inscription s'effectuera à partir de décembre 2022 (liste adressée au service financier par le secrétariat de l'ifsi)
 - pour le remboursement de la CVEC, vous devrez adresser, si vous êtes boursier, votre demande directement au CROUS.

Assurance

Une assurance :

- « responsabilité civile personnelle » est obligatoire pour suivre la formation. Veuillez-vous rapprocher de votre assureur afin de vérifier vos garanties.
- « responsabilité professionnelle » est obligatoire pour la mise en stage. (souscription possible sur les sites internet suivants : MACSF – MNH – GMF) et également possible à la rentrée car présents sur l'ifsi.

Sécurité Sociale

Si vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois dans un établissement d'enseignement supérieur, vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé. Vous restez affilié(e) en tant qu'assuré(e) autonome à votre régime actuel de protection sociale, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation.

Cours théoriques

La formation en première année se déroulera du 01/09/2022 au 25/08/2023 inclus comprenant les périodes de congés et de rattrapages éventuels.

Les cours ont lieu du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine. Amplitude horaire : 8 h – 17 h 30/18 h

Le dispositif détaillé de formation par année est présenté à la rentrée.

Vacances scolaires

Vacances de Noël : du 19/12/2022 au 02/01/2023 reprise le 03/01/2023

Vacances de Printemps : du 10/04/2023 au 21/04/2023

Vacances d'Eté : du 03/07/2023 au 25/08/2023

Divers

Deux certificats de scolarité seront délivrés dans le courant du mois de septembre, **dès lors que le dossier d'inscription sera complet.**

Inscription à l'UNIVERSITE de BORDEAUX SEGALEN (pas avant FIN SEPTEMBRE 2022)

La procédure et la liste des pièces administratives à déposer directement sur le site de la faculté vous seront communiquées en septembre.

L'inscription est obligatoire pour passer les épreuves de l'université.

Fournitures scolaires

- Pour l'anatomie-physiologie :
 - o Ouvrage recommandé par l'université : manuel d'anatomie et de physiologie humaines – TORTORA – DERRICKSON – Edition De Boeck – dernière édition
 - o 2^{ème} ouvrage (facultatif selon vos possibilités) : LACOMBE Précis d'Anatomie et de physiologie pour les soins infirmiers – Dernière édition - 2 Volumes (Tome I – Tome 2) – Editions LAMARRE
- Dictionnaire médical de poche de Jacques Quevauvilliers – Dernière édition – Editions MASSON
- Guide pratique des médicaments – DOROSZ – Dernière édition
- Pour l'anglais : KIEFFER, Anne-Laure et PINCHAUD, Alison. ANGLAIS réussir les évaluations Semestres 3, 4, 5 et 6. Editions De Boeck-Estem. Paris : De Boeck Diffusion, 2011,
Le formateur responsable de l'UE vous informera sur d'autres ouvrages conseillés.

Le matériel OBLIGATOIRE pour les stages :

- o **STYLO 4 COULEURS**
 - o **MONTRE TROTTEUSE**
 - o **UNE PAIRE DE CISEAUX**
 - o **UNE PAIRE DE PINCE KOCHER**
- } disponibles dans un magasin
de matériel médical

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CHIC MARMANDE-TONNEINS
DOCUMENTS A REMPLIR ET A FOURNIR

NOM - Prénom :	Colonne réservé à l'IFSI
DOSSIER ADMINISTRATIF	
Fiche de renseignements administratifs complétée et signée (annexe 1) Attestation pour les étudiants infirmiers mineurs (annexe 2)	
<ul style="list-style-type: none"> - Pour les candidats relevant de la sélection FPC : 1 attestation sur l'honneur de non inscription ou l'attestation de désinscription à Parcoursup - Pour les candidats relevant de la sélection Parcoursup : l'attestation de réussite à Parcoursup 	
L'acceptation des conditions générales d'entrée à l'IFSI signée (annexe 3)	
1 photocopie de la carte d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité (RECTO VERSO SUR UNE MEME PAGE)	
1 photocopie du ou des diplômes (Baccalauréat, DEAS, et/ou copie des diplômes universitaires)	
1 photocopie des notes du baccalauréat (le cas échéant)	
1 photo d'identité (format 3.5 x 4.5 - inscrire au dos votre nom - prénom)	
1 attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année scolaire 2022-2023	
1 chèque de 170 € à l'ordre du trésor public pour les droits d'inscriptions (non remboursé en cas de désistement)	
L'attestation CVEC (Conseil de la Vie Etudiante Campus) : inscription et paiement en ligne sur le site de la CVEC https://cvec.etudiant.gouv.fr/ (95 € rentrée 2022)	
DOSSIER MEDICAL	
Le certificat médical (annexe 4) rempli par un médecin agréé (listes pour des médecins agréés pour les départements du 33 et 47 sur notre site)	
La fiche médicale de l'ARS (ci-jointe) à remplir par votre médecin traitant	
<ul style="list-style-type: none"> - Le résultat de la sérologie de l'Hépatite B - 1 copie du carnet de santé mentionnant votre nom et prénom <p>Conformément à l'article L.3111-4 du Code de la santé publique : « Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergeant des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite ».</p> <p>Un étudiant ne pourra pas partir en stage s'il n'a pas effectué la seconde injection du vaccin contre l'Hépatite B. Si vous avez déjà été vacciné dans l'enfance, fournir impérativement le résultat de la sérologie mentionnant le taux d'anticorps anti HBS. Ce taux doit être supérieur à 100 UI/L. Si vous n'avez jamais été vacciné, réaliser obligatoirement un schéma accéléré de 3 doses en 21</p>	

jours et un rappel à un an (avec ENGERIX B20).	
DOSSIER STAGE	
1 attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle portant la mention « en milieu hospitalier, médical et paramédical » couvrant l'année scolaire 2022-2023	
1 photocopie du permis de conduire (le cas échéant)	
1 photocopie de la carte grise du véhicule utilisé pour les déplacements durant la formation (le cas échéant)	
1 photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule utilisé pour les déplacements durant la formation (carte verte)	
DOSSIER DRH	
1 photocopie de la carte d'identité R/V <u>ET de la carte vitale sur la même feuille + attestation papier de la CPAM</u>	
1 photocopie de la carte grise du véhicule utilisé pour les déplacements durant la formation (le cas échéant)	
1 justificatif de domicile : lieu d'habitation lors de la formation	
1 Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'étudiant	
DOSSIER DEMANDE DE DISPENSE D'UNITES D'ENSEIGNEMENT	
<p>Conformément à l'art 7 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.</p> <p>Cela concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les PACES ayant validé leur année de formation, - Les infirmiers étrangers, - Les aides-soignants, - Les auxiliaires puéricultrices, - Les titulaires de certaines licences ou master (ex : licence d'anglais...) <p>☞ Une lettre de motivation et de demande de dispense d'unité(s) d'enseignement (mentionner le nom des UE)</p> <p>☞ Le programme de formation suivie antérieurement</p> <p>☞ La photocopie de la carte nationale d'identité</p> <p>☞ Les photocopies des diplômes originaux détenu(s)</p> <p>☞ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans</p> <p>☞ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées ci-dessus.</p> <p>☞ Un curriculum vitae</p> <p>☞ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers.</p>	

L'admission à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers n'est définitive qu'après la remise de l'ensemble des documents listés ci-dessus.

Scolarité :

Niveau scolaire inférieur au baccalauréat, précisez le niveau d'études et les diplômes obtenus :

.....

Titulaire du baccalauréat - date d'obtention : – lieu d'obtention :

spécialités de Terminale : 1 2 3

série du Bac (ancien Bac) :

N° INE (n° sur les notes du BAC).....

Titre admis en équivalence : - date d'obtention : – lieu d'obtention

DEAS/DEAP : année :

Diplôme de l'Enseignement Supérieur :

Bac + 2 (DEUG, DEUST, BTS, DUT, ...)

Bac + 3 (Licence,...)

Bac + 4 (Maîtrise, Master I, ...)

Bac + 5 (Master II, DESS, DEA, ...)

Diplôme obtenu et domaine : Année :

Lieu d'obtention (ville) : Département :

N° étudiant :

Autres :

Préparation au concours d'admission : OUI NON

Etablissement fréquenté :

Etes-vous titulaire de l' A.F.G.S.U. : niveau 1 niveau 2 (joindre la photocopie)

Moyen de locomotion pour les stages :

- **Permis de conduire** OUI NON en cours

- **Véhicule** OUI NON Puissance fiscaleCV

Possibilité d'hébergement durant les stages :

La formation se déroule en alternance. Nos terrains de stage sont répartis dans l'Aquitaine et dans plusieurs départements limitrophes. Merci de nous préciser le nom des communes sur lesquelles vous pouvez vous faire héberger :

.....
.....
.....

Etablissements de santé fréquentés en tant que professionnel : (indiquez le nom de la structure, les services dans lesquels vous avez exercé ainsi que votre fonction) :

.....
.....
.....

INFORMATIONS POUR LE CONSEIL REGIONAL

☞ Situation professionnelle à l'entrée en formation (1er septembre 2022)

Apprenant en parcours de formation initiale (n'a pas quitté le milieu scolaire depuis plus d'un an)

Demandeur d'Emploi ou en cours d'inscription :

- Démissionnaire Non démissionnaire
- indemnisé par Pôle Emploi (percevant l'allocation chômage)
- Non indemnisé
- en attente

Salarié(e)

- en formation
- en disponibilité
- en congé individuel de formation (CIF)

Apprentis

Autres (militaire, libéral ...) :

N° d'identifiant Pôle Emploi (le cas échéant) :

Agence (ville) :

Département :

☞ Mode de financement de la formation

financement individuel personnel prêt étudiant

financement employeur :

- Nom et coordonnées de l'Employeur :

.....

.....

organisme de financement de l'apprentissage

organisme de financement (transition Pro, OPACIF, OPCA, ...)

financement Région Nouvelle Aquitaine

autre

Les données à caractère personnel recueillies dans ce formulaire respectent le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Je soussigné(e)
reconnais que les informations transmises dans ce document sont sincères et exactes.

Fait à,

Le,

Signature,

(annexe 2)

ATTESTATION POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS MINEURS

Je soussigné(e), Monsieur, Madame,

Représentant légal de Monsieur, Madame,

Etudiant(e) mineur(e) en 1^{ère} année à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du CHIC
Marmande-Tonneins, autorise mon enfant à signer les documents relatifs à sa formation après
qu'il se soit engagé à me les communiquer.

Fait à Marmande,

Le,

Signature de l'étudiant(e),

Signature du représentant légal,

(annexe 3)

ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'ENTREE A L'IFSI

Monsieur, Madame,..... inscrit(e) en formation infirmier(e) à l'IFSI du CHIC Marmande-Tonneins au sein de la promotion 2022 – 2025 accepte les conditions générales suivantes :

Frais de rentrée

inscription annuelle à l'IFSI (tarif 2021 : 170 €) **non remboursable en cas de désistement**

inscription annuelle en ligne au Conseil de la Vie Etudiante et du Campus (rentrée sept 2022 : 95 €) (sauf pour les candidats relevant de la FPC)

Parcoursup

uniquement pour les entrants par Parcoursup : ne pas se désinscrire de Parcoursup.

uniquement pour les entrants par la sélection FPC : se désinscrire de Parcoursup si vous y étiez inscrit(e)

Obligations et devoirs de l'étudiant(e) durant son cursus

Je m'engage à :

présenter tous les documents demandés dans le dossier d'inscription, à chaque rentrée, sous peine de sanction.

à respecter les divers règlements et chartes (règlement intérieur, charte anti-plagiat, charte numérique, charte wifi, charte d'enseignement à distance et CDI) téléchargeables sur notre site internet

j'ai lu le règlement intérieur de l'IFSI et m'engage à le respecter.

Fait à

Le

Signature